

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2016

Sont présents : Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick Brun, Paul COMMANDRE, Gillian MC HUGO, David MOLINES, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Excusés : François BEGON, Michèle BUISSON, Albert DOUCHY, Régis DURAND, Marie LION, Thierry MAZOYER, Catherine BLACLARD, Laurent ARBOUSSET, Yves Elie LAURENT, Jean-Pierre ALLIER, Françoise THYSS

Secrétaire de séance : François Folcher

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2016 est adopté.

Point sur les travaux :

- Travaux en cours

- Travaux sur la VC4 entre Montgros et l'Hopital terminés.
- Les pont de Camargues et la Vérié ainsi que le Villaret (St Maurice de Ventalon) sont terminés
- La réhabilitation Pont de Massufret (St Maurice de Ventalon) a dû être interrompue en raison de la nécessité de déplacer un réseau électrique et sera finie au printemps 2017.
- Gué de la Brousse terminé.

- Programme voirie 2016

Tous les chantiers prévus sur ce programme sont terminés sauf la maçonnerie de l'accès à la mairie de Fraissinet et les terrassements de la VC de la Destourbe.

- Travaux de la Cure

Le déménagement de la poste est prévu pour le mois de février prochain. La rampe handicapés, le WC public, les peintures et finitions sont actuellement en cours.

- Travaux à venir

- Aménagement de la place de l'église, début des travaux mars 2017 par l'entreprise GALTA et SARL CHAPELLE.
- Les abords de la passerelle quartier de la Destourbe, début des travaux mars 2017 par l'entreprise SARL CHAPELLE et TPCR.
- Camping : étude et aménagement (accueil et pose de barrières), traitement du sanitaire n°2, ainsi que restructuration du grand sanitaire à engager en 2017.
- Gîtes communal : reprise de 3 douches commandées à l'entreprise Philippe ROURE en janvier.
- Garages communaux (St Maurice) : en attente de subventions DETR.
- Garages communaux (Pont de Montvert) : appel d'offre et consultation des entreprises en cours.

-Aire de jeux multi-sport : le dépôt des dossiers de financement est en cours pour la réalisation de ce plateau sportif de proximité. Un projet et des contacts ont été pris avec l'entreprise COALA, un premier devis de 50 000 € est annoncé pour la réalisation de cette aire (24ml x 12ml) qui sera construite sur le parking des anciens tennis à la Moline.

-Toiture de l'école : une étude est en cours avec l'entreprise SS GROUPE pour la pose (dans le cadre de la réfection de cette toiture) de panneaux solaires sur cette structure.

Délibérations et débats :

- PLU (plan local d'urbanisme) commune nouvelle

En matière de PLU, Fraissinet est doté d'un PLU approuvé, le Pont de Montvert a élaboré un projet de PLU et St Maurice ne s'est pas engagé dans une étude.

Après débat au regard notamment des enjeux liés à la mise en place des futures communautés de communes, le Conseil décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration d'un PLU sur le territoire de la commune de Pont de Montvert – Sud Mt Lozère.

Il est convenu que l'étude sera confiée au cabinet SYNERGIE CARBONNEAUX pour un montant de 44 200 €. En effet, ce cabinet est le Maître d'œuvre de l'élaboration en cours du PLU de la commune historique du Pont et celui du PLU approuvé de Fraissinet.

- Location d'un terrain pour la construction d'un abri de jardin au quartier de la Molines

Suite à une demande d'utilisation d'un terrain communal, l'autorisation d'implanter à titre précaire et révocable une cabane de jardin pour stocker du matériel est adoptée. Cette autorisation est donnée moyennant un montant annuel de location de 100 €.

- Demande de la commune au PNC pour aménagement des VC1 et VC4

Les VC1 et VC4 ne sont pas aujourd'hui revêtues en totalité et ce en raison de l'avis contraire du PNC. M. le Maire propose qu'une nouvelle demande soit adressée au Parc en s'appuyant sur la fréquentation de celle-ci et le coût importants des travaux d'entretien et réparation induits par l'absence de revêtement.

Délibération prise à l'unanimité pour présenter cette demande au PNC.

- Transport scolaire

Par délibération prise à l'unanimité, la commune accepte la prise en charge d'un montant de 390€ par élève à titre de participation à l'organisation des transports scolaires.

- Évolution des taxes

La création de la commune nouvelle induit le regroupement de communes disposant de taux de fiscalité locale différents. Il convient d'harmoniser ces taux. Pour éviter un « recadrage » brusque conduisant à des évolutions importantes sur une seule année, la législation prévoit la possibilité du « lissage » de cette évolution sur plusieurs années. Sur la base d'une simulation de différents scénarios d'évolution des taux des impôts directs locaux, Monsieur le Maire propose :

- un lissage sur 6 ans des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti,
- que le taux du foncier non bâti et CFE soient harmonisés dès la première année.

En matière de taxe d'aménagement, il est proposé le principe d'harmoniser celle-ci à hauteur de 2%

L'ensemble de ces propositions est adopté à l'unanimité.

- Décisions modificatives du budget

Elles sont adoptées à l'unanimité, après actualisation et intégration des nouveaux montants.

- Approbation statuts de la COM-COM :

Comme évoqué lors de notre précédent conseil, il convient que les trois communautés de communes qui constitueront notre future communauté harmonisent leurs statuts actuels.

Notre com-com a validé un projet de nouveaux statuts dans ce sens. Chaque commune doit délibérer pour les valider.

Le projet de nouveau statut est validé par le conseil municipal

- Participation financière à la fourrière de MENDE

La ville de Mende nous sollicite pour avis sur une participation au financement d'une fourrière qui serait construite à Badaroux. Le conseil souhaite disposer d'informations complémentaires. La décision est donc reportée au prochain CM.

- Droit de préemption

M. le maire propose que la commune se dote d'un droit de préemption dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Différé.

Le principe est adopté à l'unanimité. Le futur territoire concerné sera validé après débat et proposition du bureau municipal

- Projet d'acquisition de l'arbre seul

Le CM acte le fait que malgré les grandes potentialités de ce bâtiment, la mise en valeur et la pleine utilisation de celui-ci nécessitent un investissement important que la commune n'est pas en mesure de faire à court ou moyen terme compte tenu de ses autres engagements. Aucun projet n'est à ce jour envisagé sur cet ensemble immobilier.

Cette acquisition n'est donc pas envisageable à ce jour.

- Modification des parcelles (lots) au lotissement de la Barthe

Décision de modifier le découpage (pour 3 lots) adoptée à l'unanimité.

- Aménagement de la VC4 au hameau du Cros

Le Conseil Municipal a été saisi pour avis d'un projet de déviation de la VC4 au Cros. Le Conseil n'est pas opposé à un tel aménagement mais confirme que la commune n'assurera pas, même en partie, la charge de ce projet.

Les études et acquisitions foncières éventuelles, les autorisations du PNC et autres administrations, la réalisation des travaux, les actes notariés seront à la charge des propriétaires (MM. BRUNEL et ROUVIERE).

- Proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie de l'école

Dans le cadre de la gestion de l'école par le SIVU de L'Estournal, une ligne de trésorerie avait été obtenue pour un montant de 35.000€. Mr le maire propose que cette ligne de trésorerie soit renouvelée au compte de la commune.

La proposition est acceptée pour un montant de 35 000 €.

- camping communal

La commune a reçu une lettre d'un couple candidat à la gérance du camping communal. Le Conseil décide de ne pas donner suite et maintenir l'exploitation en régie communale.

- Trait d'Union

Afin de mieux s'impliquer dans la gouvernance de Trait d'Union, association qui assure la gestion de la crèche et l'animation des temps périscolaires, il est proposé que la commune adhère en tant que personne morale à cette association et soit représentée par Alain Jaffard, Maire. Proposition adoptée.

- Projet d'aménagement de la Maison du Mont Lozère et de l'ancienne Poste

Dans le cadre de l'étude conduite avec le PNC sur la restructuration de la maison du Mont Lozère, trois scénarios ont été envisagés par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le groupe de travail s'oriente vers le scénario s'appuyant sur un réaménagement des deux sites de l'actuel bâtiment d'une part, de l'actuelle poste d'autre part.

Un projet ambitieux avec :

- Les fonctions accueil et vitrine du territoire en cœur de village sur le site de l'actuelle poste (accueil PNC, office de tourisme, musée, salle d'exposition temporaire, bureaux PNC et office tourisme)
- Les fonctions vie culturelle, sociale et sportive dans la maison du Mt Lozère actuelle mais réaménagée (gîtes communaux, salle de spectacle et manifestation, salle de sport, crèche,...).
- Une prochaine réunion de travail est programmée prévue le 5 janvier 2017 à 14h00

Les objectifs de l'étude, son déroulement et les projets qui en découlent seront présentés lors d'une prochaine réunion publique qui sera proposée à la population avant la cérémonie des vœux prévue le samedi 28 janvier après midi.

Informations diverses:

- SICTOM : Demande de changement d'horaire de l'ouverture de la déchetterie. Ouverture le mercredi matin au lieu du mercredi après-midi en période hivernale.
- Vente d'un terrain jouxtant la VC de la Destourbe par M. ELIOT.
- La fête du souvenir de l'accueil des Laotiens en Cévennes aura lieu le 8 Avril à Florac. Le Conseil valide le principe de s'associer à cette manifestation.
- La liste des représentants de la commune nouvelle qui participera à la commission des impôts directs est diffusée.
- Changements des horaires d'ouverture de la Bibliothèque.
 - Mercredi : 10h-12h30 et 14h-16h30
 - Jeudi : 16h-18h30
 - Vendredi : 16h-18h30
 - Samedi : 10h-12h30

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 décembre 2016 à 19h30 au foyer logement.